

LE PEUPLE D'ABORD

N/231

Du 27 AOÛT Au 02 SEPT2024 Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales LE JOURNAL DU CABINET

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI ANNONCE UN DÉCAISSEMENT DE 10 MILLIONS USD

2024





SOMMAIRE



06

Kinshasa riposte
contre le Monkeypox

10^{ème} Conseil des
ministres

12



24

La première édition DRC
Forum USA en chantier

La revue de presse
thématique

29



31

ANALYSE

L'EDITORIAL



Dialogue à tout prix ?

La semaine dernière, quelques acteurs politiques ont fait part de leur volonté de se mettre autour d'une table, dans le cadre d'un dialogue, afin de renforcer « la cohésion nationale » et de soutenir l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo (RDC), alors que le pays fait face à une agression du Rwanda sous couvert du groupe terroriste M23.

Un contexte auquel est fort malheureusement habitué le peuple congolais depuis la table ronde de Bruxelles en 1960, la conférence nationale souveraine, le débat national, les concertations ou encore les consultations nationales. Parties pour être des moyens par lesquels les Congolais trouvent des solutions à leurs propres problèmes, toutes ces assises ont débouché sur des gouvernements dont le fameux 1+4 en 2003 ou encore la criminelle méthode « mixage-brassage » au sein de l'armée congolaise, qui a fragilisé la puissance de feu de la RDC.

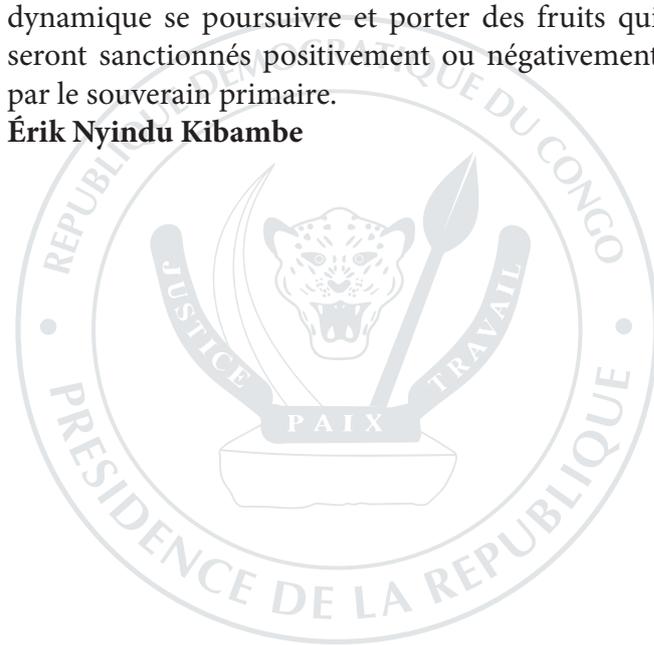
À ce jour, alors qu'une effervescence est en train de grandir au sein de l'opinion tant nationale qu'internationale, il convient de se poser une question : que gagnerait le Congo avec ce énième dialogue ? De toutes parts, les analyses démontrent l'inopportunité de la tenue de pareilles assises qui passent plus pour une demande de partage de gâteau qu'une volonté de poursuivre l'intérêt général.

La cohésion nationale n'est-elle pas une question d'appel à la prise de conscience ? Pourquoi devrait-elle se transformer en une table ronde politique ? Pourquoi tous les leaders d'opinions, hommes d'Église, politiques, membres de la société civile

ne lanceraient-ils pas un message à leurs membres, les invitant à une prise de conscience ? La RDC est engagée dans une dynamique impulsée par le Président Félix Tshisekedi, laquelle consiste à améliorer les conditions de vie des Congolais grâce aux six engagements : l'engagement de créer plus d'emplois, l'engagement de protéger le pouvoir d'achat, l'engagement d'assurer avec plus d'efficacité la sécurité pour tous, l'engagement d'intensifier la diversification de l'économie congolaise, l'engagement de garantir plus d'accès aux services de base, l'engagement de renforcer l'efficacité des services publics.

Les premiers efforts dans le secteur de la Justice, de l'éducation et de la diplomatie commencent à payer. Il serait peut-être important de laisser la dynamique se poursuivre et porter des fruits qui seront sanctionnés positivement ou négativement par le souverain primaire.

Érik Nyindu Kibambe



RIPOSTE CONTRE LA MPOX : LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI ANNONCE UN DÉCAISSEMENT DE 10 MILLIONS USD



Le jeudi 22 août à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a discuté avec le Dr Jean Kaseya, Directeur d'Africa CDC, sur la riposte contre le virus Mpox.

Le Chef de l'État a annoncé le déblocage de 10 millions \$US pour renforcer la lutte contre l'épidémie.

Le Dr Jean Kaseya a confirmé l'arrivée imminente des vaccins en République Démocratique du Congo (RDC), destinés aux personnes atteintes, à leurs contacts

et aux personnes à risque. Le ministre de la Santé Dr Roger Kamba a souligné l'existence d'un plan de contingence national mis en œuvre par l'Institut National de Santé Publique via le CROUSP.

« C'est au tour de ce plan que le gouvernement s'est engagé avec les partenaires », a-t-il ajouté.

Quant à la capacité nationale de gestion de la Mpox, le ministre de la santé a rassuré que la RDC dispose d'une grande expertise en matière de gestion épidémiologique et prête cette même expertise à d'autres pays.

Pour lui, avec la structure permanente de riposte et l'engagement politique du Chef de l'État Félix Tshisekedi, la MPox sera contenue en RDC.

Pitshou Makwela

RDC - FRANCE : L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN RDC FAIT SES ADIEUX AU PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI

Le lundi 26 août à la Cité de l'Union africaine, le Président Félix Tshisekedi a accordé une audience à Monsieur Bruno Aubert, ambassadeur de France en République Démocratique du Congo (RDC), venu lui faire ses adieux.

" Il était important pour moi de voir le Président de la République, Chef de l'État, dans une circonstance un peu particulière pour moi qui est la fin d'une mission de trois années dans le pays. Donc, c'était une manière de lui dire au revoir", a fait savoir Bruno Aubert.

Le diplomate français a profité de cette occasion pour présenter un bilan positif des relations entre la France et la RDC durant les trois années de sa mission à Kinshasa.

Par ailleurs, le Chef de l'État et



son hôte ont regretté l'incident dont ont été victimes deux diplomates français le 23 août dernier, à la suite d'un conflit foncier ayant conduit à une intrusion dans une emprise française.

Le Président de la République a condamné ces actes portant atteinte aux conventions internationales concernant la protection des diplomates et rassuré que leurs auteurs ont été interpellés.

Bernard Tshishimbi



L'INTERNATIONALE SOCIALISTE/POOL AFRIQUE REÇUE PAR LE PRESIDENT TSHISEKEDI

Le Président Félix Tshisekedi a reçu, le lundi le 26 août 2024 à la Cité de l'Union africaine, une délégation de l'Internationale socialiste conduite par l'ancien Premier ministre tchadien Saleh Ketzabo, Président de la section Afrique.

« Nous sommes venus présenter au Président Tshisekedi les félicitations de l'Internationale socialiste pour sa réélection à la tête République Démocratique du Congo (RDC) et lui exprimer le soutien de notre mouvement », a déclaré Saleh Ketzabo.

Chantal Kambiwa, Secrétaire générale et Augustin Kabuya, l'un des vice-Présidents de cette plate-forme politique ont aussi pris part à la rencontre.

L'Internationale socialiste (IS) est une organisation politique internationale qui regroupe la majeure partie des partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes du monde, ainsi que certains démocrates. Elle est l'héritière directe de l'Internationale ouvrière socialiste (IOS).

Bernard Tshishimbi



LE CHEF DE L'ÉTAT ATTEND DU GOUVERNEMENT UN RAPPORT CIRCONSTANCIÉ

Dès l'entame de sa communication aux membres du gouvernement lors du 10ème Conseil des ministres tenu le Vendredi 23 août 2024, le Président de la République a exprimé sa profonde indignation face aux allégations de détournement des frais académiques des étudiants et des salaires des professeurs par le comité de gestion de l'institut national des bâtiments et travaux publics (INBTP).

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a affirmé que si les faits sont avérés, ils constitueraient une trahison inacceptable de la confiance que notre jeunesse et nos enseignants placent dans nos institutions académiques.

Le Président de la République a, par ailleurs, souligné que ces actes compromettent les efforts du gouvernement pour assurer une éducation de qualité à nos jeunes mais ils portent également atteinte à l'intégrité de notre système éducatif.

En vue d'éclairer la lanterne, le Chef de l'État a instruit la ministre de l'enseignement supérieur et universitaire, Marie-Thérèse



Sombo de diligenter une mission de contrôle à toutes les universités et tous les établissements d'enseignement supérieur du pays.

De plus, le Président Tshisekedi a souligné que toute personne qui se serait rendue coupable de détournement ou de mégestion devra répondre de ses actes devant les instances judiciaires.

De ce fait, la ministre devra prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer les mécanismes de contrôle et de transparence dans la gestion des fonds académiques et des rémunérations des professeurs.

Ainsi, le Chef de l'État attend du gouvernement un rapport circonstancié à ce sujet.

Guylain Kabalundi

LE PRÉSIDENT TSHISEKEDI A INSISTÉ SUR LA NÉCESSITÉ DE RESTAURER L'APPAREIL JUDICIAIRE

Au cours de la 10ème réunion du Conseil des ministres du Gouvernement Suminwa tenue dans la salle du Conseil de la cité de l'Union africaine à Kinshasa- Ngaliema, le vendredi 23 août 2024 sous la direction du Président Félix TSHISEKEDI, il avait axé sa communication sur la restauration de l'appareil judiciaire, cette pierre angulaire de la cristallisation de l'État de droit.

Le Chef de l'État congolais, Magistrat suprême, a souligné le rôle majeur de la justice en préconisant l'activation du cadre de concertation entre le gouvernement et le conseil supérieur de la magistrature (CSM) tel que prévu à l'article 17 du règlement intérieur du CSM afin de proposer une série de pistes de solutions rapides, sans enfreindre l'indépendance du pouvoir judiciaire, tout en garantissant aux justiciables l'accès à une justice juste et équitable.

Le Président de la République a rappelé que lors des états généraux de la justice, tenue en 2015, et dont les résolutions tardent à être appliquées, il avait été clairement démontré qu'il s'agissait d'une situation devant impliquer tous les acteurs du sec-

teur. Il en appelle à la responsabilité collective et au sens du devoir de tout l'appareil judiciaire et à une prise de conscience afin d'assurer et de contribuer au bon fonctionnement de la justice en RDC.

Le Conseil supérieur de la magistrature(CSM) est donc invité à se joindre aux initiatives prises par le gouvernement au travers du Ministre d'État et Ministre de la Justice et Garde des sceaux et à mutualiser les efforts pour relever le défi, et ainsi permettre au peuple congolais, au nom duquel la justice est rendue, de vivre dans un véritable État de droit.

Guillaume Modimola Myande



LE CHEF DE L'ÉTAT FELIX TSHISEKEDI INFORME LE GOUVERNEMENT SUR LA PRÉPARATION DU NOUVEAU PROGRAMME AVEC LE FMI

Le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, lors de la 10ème réunion du conseil des ministres du vendredi 23 Août 2024, a consacré son 3ème point d'information sur la préparation du nouveau programme avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le Chef de l'État a rappelé l'aboutissement pour la première fois du programme économique, soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI), un programme salué par tous, qui a généré de crédit, dans le cadre de la facilité élargie.

Cette facilitation élargie de crédit a permis de consolider le niveau des réserves internationales de change, évaluées actuellement à 6 milliards de dollars américains, contre 1,7 milliard de dollars américains, au début du programme en juillet 2021.

Elle va permettre de stabiliser progressivement le cadre macroéconomique, dans un contexte sanitaire, sécuritaire et humanitaire difficile.

Le garant de la nation a par ailleurs souligné que l'inflation reste élevée et le taux de change instable en RDC d'autant plus



que cette crise internationale a de l'impact sur notre économie. Le Président Félix Tshisekedi a attiré l'attention des membres du gouvernement présents à la réunion, sur la nécessité d'examiner les conditions ou encore les contraintes auxquelles le pays sera soumis avec l'arrivée prochaine du nouveau programme de la FMI, avant l'engagement formel avec l'institution BRETTON WOODS.

Pour ce faire, le premier citoyen du pays en appelle à une évaluation préalable de la situation macroéconomique, assortie des simulations réalistes, pour ne pas compromettre le succès des efforts fournis.

Il a bien évidemment encouragé la Première ministre, le ministre des finances, le ministre d'État, ministre du Budget et aussi les différents ministères sectoriels concernés, en vue de mettre en place une équipe de travail pour s'assurer des options stratégiques afin qu'elles ne heurtent pas le prochain engagement et nouveau programme avec le FMI.

Rachel Futu

COMPTE-RENDU DE LA DIXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 23 août 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine **TSHISEKEDI TSHILOMBO** a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la dixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 23 août 2024.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État;
- II. Points d'information ;
- III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;
- IV. Examen et adoption de dossiers ;
- V. Examen et adoption de textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'État a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

1. Les allégations de détournement de frais académiques et de la paie des Professeurs à l'Institut National des Bâtiments et Travaux Publics ainsi que d'autres cas de mégestion dans les Établissements d'Enseignement Supérieur Le Président de la République a attiré l'attention des membres du Gouvernement sur

certaines allégations de détournement de frais académiques des étudiants et de la paie des professeurs par le Comité de gestion de l'Institut National des Bâtiments et Travaux Publics (INBTP).

Il a affirmé que si les faits sont avérés, ils constitueraient une trahison inacceptable de la confiance que notre jeunesse et nos enseignants placent dans nos Institutions académiques car ils sapent non seulement les efforts déployés par le gouvernement pour assurer une éducation de qualité à nos jeunes, mais ils portent également atteinte à l'intégrité de notre système éducatif.

Afin de faire la lumière sur cette situation, il a instruit la Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de diligenter une mission de contrôle au sein de cet établissement et d'élargir ce contrôle à toutes les universités et tous les établissements d'enseignement supérieur du pays.

De plus, il a souligné que toute personne qui se serait rendue coupable de détournement ou de mégestion devra répondre de ses actes devant les instances judiciaires.

De ce fait, la Ministre de l'En-

seignement Supérieur et Universitaire doit prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer les mécanismes de contrôle et de transparence dans la gestion des fonds académiques et des rémunérations des professeurs.

Un rapport circonstancié est attendu à ce sujet.

2. De la nécessité de restaurer l'appareil judiciaire du pays Le Président de la République a souligné le rôle majeur de la justice et il a rappelé qu'au cours de la 72ème réunion du Conseil des Ministres tenue le 07 octobre 2022, il avait préconisé l'activation du cadre de concertation entre le Gouvernement et le Conseil Supérieur de la Magistrature tel que prévu en l'article 17 du Règlement Intérieur de ce dernier afin de proposer une série des pistes de solutions rapides, sans enfreindre l'indépendance du pouvoir judiciaire, tout en garantissant aux justiciables, l'accès à une justice équitable.

Pour rappel, lors des états généraux de la justice tenus en 2015, et dont les résolutions peinent à être appliquées, il avait été clairement démontré qu'il s'agissait d'une situation devant impliquer tous les acteurs du secteur.

Il en appelle donc à la responsabilité collective et au sens du de-

voir de tout l'appareil judiciaire et à une prise de conscience afin d'assurer et de contribuer au bon fonctionnement de la justice.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature est donc invité à se joindre aux initiatives prises par le Gouvernement, au travers le Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, et à mutualiser les efforts pour relever le défi, et ainsi permettre à notre peuple, au nom duquel la justice est rendue, de vivre un véritable État de droit.

3. De la préparation du nouveau Programme avec le FMI Le Président de la République a rappelé qu'il y a quelques temps, nous avons tous salué, l'aboutissement pour la première fois, du programme économique soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI).

L'assistance apportée dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit a permis de consolider le niveau des réserves internationales de change évaluées actuellement à 6 milliards de dollars américains contre 1,7 milliard de dollars américains au début du programme en juillet 2021.

Cela a permis également de stabiliser progressivement le cadre macroéconomique, dans un contexte sanitaire, sécuritaire et humanitaire difficile. Toutefois, l'inflation reste élevée et le taux de change instable du fait notamment de l'impact de cette crise in-

ternationale sur notre économie. Dans la perspective de l'arrivée prochaine du Fonds Monétaire International, le Président de la République a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'examiner les conditions ou contraintes auxquelles le pays sera soumis avec ce nouveau programme et ce, avant de nous engager formellement avec cette Institution de Bretton Woods.

Il a également appelé à une évaluation préalable de la situation macroéconomique, assortie des simulations réalistes, en vue de ne pas compromettre le succès de nos efforts.

A cet effet, Madame la Première Ministre a été encouragée, avec le Ministre des Finances, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ainsi que les différents Ministères sectoriels concernés, à mettre en place une équipe de travail afin de s'assurer que les options stratégiques ne vont pas heurter notre prochain engagement et nouveau programme avec le Fonds Monétaire International.

De l'intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre est revenue, sur le Plan de riposte du Gouvernement contre l'épidémie de Mpox.

Elle a souligné la nécessité de mettre en place une riposte efficace et holistique. A cet effet, un premier décaissement de 10

millions USD a été mis à la disposition du Ministère de la Santé Publique.

Sur un autre chapitre, la Première Ministre a abordé les choix stratégiques des actions du Gouvernement pour la période d'août à décembre 2024.

En effet, au terme de la réunion du Comité de Conjoncture économique du 21 août 2024 qu'elle a présidée, il a été décidé de privilégier les dépenses d'investissements, dont la finalisation du premier volet du Programme de Développement Local des 145 Territoires, ainsi que le démarrage de son deuxième volet avec la réhabilitation des routes de desserte agricole.

Soucieux de la situation générale de nos compatriotes à l'Est du pays, victimes de l'agression rwandaise, et suivant les instructions du Président de la République, le Comité de Conjoncture économique du Gouvernement a validé les mesures d'allègements fiscaux et autres facilités proposées par la Commission tarifaire en faveur des entreprises et des populations des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema et de la Grande Orientale.

La Première Ministre a poursuivi son intervention en revenant sur l'élaboration et de la publication des indicateurs d'emplois.

Elle a, à ce sujet, rappelé les in-

structions du Président de la République au cours de la 96^{ème} réunion du Conseil des Ministres sur la nécessité d'élaborer et de publier régulièrement les indicateurs du marché du travail qui permettent de renforcer la crédibilité du cadre macroéconomique et d'ajuster les politiques publiques du Gouvernement en vue de l'amélioration des conditions sociales de la population.

La création de plus d'emplois étant parmi les six engagements majeurs du Président de la République afin d'absorber les centaines de milliers de la masse laborieuse, pour la plupart des jeunes. Elle a invité les Ministres concernés à prendre les dispositions idoines pour l'effectivité de cette instruction.

Dans la perspective d'une rentrée scolaire 2024-2025 apaisée, la Première Ministre a terminé son propos en annonçant la clôture, pour ce samedi 24 août 2024, des discussions avec le banc syndical du secteur de l'Education Nationale.

Dans la même veine, elle a recommandé au Vice-Premier Ministre en charge de la Fonction Publique, au Ministre d'Etat, Ministre du Budget et au Ministre des Finances de se joindre aux discussions avec les bancs syndicaux de l'Enseignement Supérieur Universitaire, de la Santé et de l'Administration Publique.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population a été marqué par les préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025.

Faisant le point de sa dernière descente dans les différents Commissariats et sous-Commissariats de la Police de la ville de Kinshasa, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a souligné l'impérieuse nécessité d'équiper la Police d'infrastructures adéquates en vue de répondre efficacement aux besoins sécuritaires.

Son Ministère s'engage à démarrer ce projet d'infrastructures à partir du quatrième trimestre de l'année en cours.

Concernant la criminalité et le banditisme, il a souligné que les Forces de Défense et de Sécurité poursuivent leurs efforts afin d'éradiquer ce fléau.

Sur un autre chapitre, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait le point de la tenue, à Kolwezi, des assises de la 1^{ère} session de la Commission Permanente mixte Défense et Sécurité République

Démocratique du Congo-République d'Angola, du 17 au 21 août 2024.

Il a également informé le Conseil du lancement des opérations de marquage d'armes qui est l'une des stratégies de la réduction de la violence armée mise en place par les Instruments Internationaux auxquels la République Démocratique du Congo a adhéré.

Dans le registre des sinistres et catastrophes, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait état d'un naufrage d'une baleinière HBI « Jésus-Christ » survenu sur la rivière Lukeni, dans le territoire de Kutu, la nuit du 18 au 19 août 2024. Une enquête a été diligentée pour faire toute la lumière sur cet accident. Le Gouvernement suit de près cette situation.

II.2. Situation sécuritaire Le Vice-Ministre de la Défense et Anciens Combattants a fait le point de la situation opérationnelle et sécuritaire dans la partie Est du Pays.

Il a rassuré que nos Forces Armées maintiennent fermement leur engagement de pacifier le territoire National.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Rapport sur l'état d'avancement des projets d'entretien et de

construction de la voirie de Kinshasa Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction a présenté un rapport sur l'état d'avancement des projets d'entretien et de construction de la voirie dans la ville de Kinshasa.

Il a fait le point sur : (i) les projets sur financement du Trésor public ; (ii) les travaux des voiries et de lutte antiérosive sur financement FONER ; (iii) les travaux de réhabilitation des voiries avec l'appui des bailleurs des fonds ; (iv) les travaux de modernisation et réhabilitation des voiries en Partenariat Public-Privé (PPP).

Dans le cadre de ces efforts, il a salué le lancement du projet de construction des rocades Sud-Est et Sud- Ouest de la ville de Kinshasa, dans le cadre du Programme Sino-Congolais, voie de contournement qui aidera, à la longue, à écouler un grand trafic des poids lourds et soulager la voirie interne.

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics et Reconstruction a rappelé que dans sa stratégie d'interventions au courant du présent quinquennat, il est prévu de construire, après réalisations des études complètes, un minimum de 10 kilomètres de voiries revêtues dans les villes des provinces les moins nanties en voiries revêtues.

Par ailleurs, il a évoqué la situation de curage des rivières, col-

lecteurs et caniveaux de la ville de Kinshasa indiquant que les travaux ont été partiellement réalisés dans leur première phase pour la période allant de juin à décembre 2023. La deuxième phase est à réaliser avant l'arrivée des pluies du mois de septembre. Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.4. Réformes structurelles prioritaires du secteur des finances Le Ministre des Finances a fait le point au Conseil des réformes structurelles prioritaires, préalables à l'appui budgétaire de la Banque Mondiale.

Rappelant la nécessité pour le Gouvernement d'accroître d'une part, la mobilisation des ressources domestiques, et d'autre part, les ressources extérieures pour la réalisation du Programme d'actions du Gouvernement.

Dans cette perspective, le Gouvernement est en discussion avec la Banque Mondiale sur une nouvelle série d'appuis budgétaires dont les décaissements sont projetés en 2024 et 2025, à raison de 500 millions USD l'an.

A cet effet, plusieurs réformes structurelles et sectorielles sont envisagées pour :

a) Améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des finances publiques à travers notamment la mise en place d'un Compte Unique du Trésor, la digitalisation des marchés publics et la rationalisation de la masse

salariale ; b) Améliorer le climat des affaires et promouvoir l'investissement privé à travers, notamment le renforcement et l'automatisation du Guichet Unique de création d'entreprises, l'assainissement des zones économiques spéciales et le renforcement de la sécurité judiciaire et juridique ; c) Améliorer l'efficacité au sein des administrations publiques et l'offre de services dans les domaines de l'Eau, des Forêts et des Énergies renouvelables, à travers notamment le renforcement de la gouvernance des entreprises et établissements publics, la dynamisation de la finance-climat et du marché de carbone ainsi que des énergies alternatives, l'amélioration de la situation financière de la SNEL et de la REGIDESO.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.5. Tension au sein des établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a informé le Conseil des tensions qui s'observent dans plusieurs Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire du pays, principalement dans la ville de Kinshasa.

Plusieurs facteurs sont à la base de ces agitations, notamment : les querelles intestines liées aux accusations de mégestion ; le climat malsain qui règne au sein de différents Comités de Gestion ;

l'instrumentalisation des étudiants et du personnel par des personnes non autrement identifiées ; et, les revendications syndicales intempestives et la radicalisation des positions du personnel conduisant à des manifestations de protestation.

Dans ce sous-secteur, la question relative à l'utilisation des fonds provenant des contributions des parents au titre des frais académiques est devenue la source des conflits entre les membres des Comités de Gestion.

Face à cette situation, elle envisage de procéder à un réaménagement technique dans les organes de gestion ainsi qu'aux réajustements nécessaires au niveau des institutions académiques relatives à la gestion rationnelle des Etablissements en vue de la sauvegarde des intérêts éducatifs dans un système performant, inclusif et équitable.

Elle a clos son intervention en rappelant au Conseil, l'urgence de tenir compte des conditions socio-professionnelles des membres du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.6. Organisation de la première édition DRC Forum USA

Le Ministre du Commerce Extérieur a porté à la connaissance des membres du Conseil que dans le cadre du déploiement de la vision stratégique pour le développement économique,

social et politique de notre pays pour les cinq prochaines années, il est essentiel de promouvoir l'intégration du marché national dans les différents marchés internationaux comme l'AGOA, le marché Africain, Européen, Chinois, etc.

C'est dans ce sens qu'il projette l'organisation de la première édition du DRC Forum USA en Californie et qui comprendra trois axes à savoir : la transition vers l'Energie propre et minerais stratégiques à Stanford University, la DRC Agro-Business UC Davis University & Napa Valley et la DRC EXPO à Beverly Hills, Los Angeles.

Le Conseil en a pris acte.

II.7. Dossiers prioritaires et urgents du secteur des sports et loisirs Le Ministre des Sports et Loisirs a dressé et présenté aux membres du Conseil, un état des lieux de son secteur, avec un accent particulier sur les infrastructures sportives dans la capitale ainsi que dans le reste du pays.

D'une part, il a pointé les mesures urgentes de réhabilitation pour certains sites, et d'autre part, il a recommandé la construction d'infrastructures notamment dans les provinces et autres entités territoriales décentralisées.

Le Ministre des Sports et Loisirs a proposé au Gouvernement un mode de financement de ces projets. Il envisage la construction d'un Stade moderne d'une capacité de 60.000 places sur la place

Sainte-Thérèse dans la commune de Ndjili.

Ce projet pourrait être préfinancé dans le cadre d'un partenariat public privé.

Par ailleurs, le Ministre des Sports et Loisirs a fait le point sur les compétitions sportives qui sont inscrites au programme de son Ministère pour le deuxième semestre 2024.

Il a aussi annoncé la tenue à Kinshasa, en octobre prochain, de la 46ème Assemblée Générale de la Confédération Africaine de Football.

Enfin, l'accompagnement du Gouvernement a été sollicité pour la mise en œuvre des recommandations issues des états généraux des Sports de 2022 mais aussi pour l'organisation prochaine des états généraux des Loisirs en vue de combler les déficits relevés dans ce secteur.

Le Conseil en a pris acte.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé de décisions prises lors de la neuvième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 16 août 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE NEUF (09) DOSSIERS

IV.1. Deux dossiers du secteur des Transports et Voies de Communication Faisant suite aux instructions du Président de

la République, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a soumis au Conseil deux dossiers relatifs à :

- la reprise complète de tous les espaces du domaine ferroviaire spoliés et sécurisation définitive de ces espaces sur toute l'étendue du territoire national ;
- la relance de la compagnie nationale Congo Airways.

Concernant le premier dossier, il a indiqué qu'un Plan définitif de récupération et de sécurisation des emprises ferroviaires a été initié pour le chemin de fer urbain de Kinshasa, grâce notamment à une étude menée sur site par les experts de l'ONATRA, ce qui a permis d'identifier les sections spoliées et de proposer des mesures strictes relatives à la récupération de ces emprises.

Ainsi la mise en œuvre de cette sécurisation nécessite une mutualisation des efforts dans le cadre d'une Commission ad hoc au niveau du Gouvernement Central ainsi qu'au niveau du Gouvernorat de la ville de Kinshasa.

De manière similaire, les emprises des aéroports de Kinshasa/Ndjili, de Lubumbashi/Luano, de Mbuji-Mayi/Bipemba, de Kananga et de Kolwezi sont aussi concernées par des cas de spoliation. Ainsi, la démolition de toutes les constructions érigées sur ces espaces aéroportuaires devrait permettre à la RVA de les clôturer et de sécuriser la navi-

gation aérienne. Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a porté à la connaissance du Conseil que dans le cadre du projet de relance du trafic urbain dans la ville de Kinshasa, son Ministère via l'ONATRA SA, va bénéficier d'un financement japonais pour réhabiliter le tronçon allant de Limete à l'Aéroport de Ndjili.

Quant au deuxième dossier relatif à la relance de la compagnie nationale Congo Airways, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a fait état de la situation depuis la décision du Conseil des Ministres du 5 juillet 2024 qui n'a pas connu d'avancement.

A ce sujet, le Conseil a instruit le Ministre du Portefeuille de prendre des mesures urgentes pour le déblocage de ce dossier.

Après débats et délibérations, ces deux dossiers ont été adoptés par le Conseil.

IV.2. Concept de la « Nouvelle Citoyenneté » La Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté a fait l'économie du concept de la « Nouvelle Citoyenneté ». Il s'agit d'un engagement individuel et collectif des citoyens, résidant en République Démocratique du Congo, à promouvoir et à respecter le bien commun, les valeurs républicaines et sociétales, et à favoriser l'unité dans la diversité. Cette initiative, ancrée dans les

valeurs de liberté, fraternité, solidarité, justice, paix et travail, vise à renforcer l'identité nationale, à promouvoir l'engagement civique et démocratique, et à intégrer les enjeux mondiaux dans l'éducation des citoyens.

Les actions prioritaires définies pour la période 2024-2025 ont été expliquées au Conseil. La méthodologie de mise en œuvre repose sur une approche participative et inclusive, où chaque citoyen, qu'il soit jeune ou adulte, est impliqué dans la construction de cette nouvelle citoyenneté.

« La pédagogie de l'exemplarité, combinée à des efforts de formation continue et au développement de compétences, assurera que les valeurs de la nouvelle citoyenneté sont non seulement enseignées mais également vécues au quotidien », a précisé la Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté.

Enfin, a-t-elle conclu, l'évaluation et le suivi rigoureux des initiatives permettront d'ajuster les stratégies en temps réel, garantissant que les actions entreprises sont efficaces, transparentes et alignées avec les objectifs fixés. Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.3. Quatre dossiers du secteur du Développement Rural Le Ministre d'État, Ministre du Développement Rural a soumis au Conseil quatre (04) projets relevant de son secteur pour examen et

approbation. Il s'agit respectivement de : - Projet d'amélioration de la desserte en eau potable en milieu rural et périurbain. Il permettra à notre pays de fournir de l'eau potable à 15 millions de Congolais et d'accroître de 15% le taux de desserte en eau potable en renforçant significativement l'atteinte de l'ODD ;

- Projet de mise en place des centres de développement agricole intégré autour des agriculteurs champions/agrégateurs pour faciliter l'économie rurale et l'accroissement de la production agricole dans 25 provinces de la République Démocratique du Congo ;

- Projet d'intensification de la production des cultures maraichères et de l'élevage de la basse-cour à travers les ménages périurbains des grands centres de consommation en République Démocratique du Congo. Il cible 30 000 ménages, dont 60% de femmes et 40% d'hommes. Les jeunes représentent 40 % de l'ensemble des bénéficiaires ;

- Projet d'action d'urgence de réhabilitation des routes prioritaires de desserte agricole en milieu rural. Il vise l'amélioration de la qualité des routes, des ponts et des dalots, avec pour effet la réduction du temps de déplacement et de la durée du transport des biens et des personnes mais aussi l'augmentation de la production agricole.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural s'est étendu sur les modalités de financement de ces projets aussi bien

par le trésor public que par les financements alternatifs. Il a insisté sur la collaboration avec les Ministères sectoriels concernés et il a assuré que ces projets sont en adéquation avec le PDL-145 Territoires.

Après débats et délibérations, ces dossiers ont été adoptés par le Conseil.

IV.4. Changement de contrôle CHEMAF SA Le Ministre des Mines a tenu à porter au Conseil, les circonstances entourant l'opposition de la société Gécamines SA à la transaction conduisant au changement de contrôle de l'entreprise Chemaf SA, détenue à 94,9% par la société Chemaf Resources Limited.

En effet, cette dernière est en voie de finaliser la vente de ses actions, au quatrième trimestre 2024, à la société chinoise Norin Mining Ltd et ce, en violation des dispositions des accords avec Chemaf SA garantissant à la Gécamines SA son droit discrétionnaire d'approbation préalable.

Le Ministre des Mines a soutenu que la période suspecte où l'acte d'approbation du changement de contrôle indirect de la Chemaf induit inévitablement la nullité de la décision.

Considérant la violation flagrante des clauses du contrat d'amodiation entre Gécamines SA et Chemaf SA, il a été préconisé l'arrêt de la transaction en cours suite à l'opposition de la Gécamines.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté par le Conseil.

IV.5. Plan minimum de relance de la Société Minière de Bakwanga Le Ministre du Portefeuille a présenté le Plan minimum de relance des activités de la Société Minière de Bakwanga (MIBA).

Celui-ci se décline en cinq (05) axes prioritaires, à savoir : (i) la certification des réserves minières ; (ii) la sécurité des concessions ; (iii) les investissements liés à la production ; (iv) les charges du personnel et suivi-évaluation ; (v) les autres investissements.

La mise en œuvre de ce Plan minimum de relance des activités de la MIBA SA requiert un financement de 70 millions de dollars américains.

Les perspectives de croissance sont intéressantes d'autant que la MIBA prévoit sa montée en puissance à partir de 2026. Elle projette d'atteindre une production annuelle estimée à 2.438.484 carats pour une valeur de 58.953.725 USD comme chiffre d'affaires du corps de métiers (extraction et commercialisation du diamant).

Le Ministre du Portefeuille a préconisé des mesures urgentes suivantes :

- L'intervention financière de l'Etat en faveur de la MIBA par un apport de l'actionnaire majoritaire dont les mécanismes de mise en œuvre et de suivi seront définis et assurés par les

Ministères de Finances et du Portefeuille ; - La restructuration et allègement conséquents des dettes de la MIBA SA par les Ministères de Finances en collaboration avec celui du Portefeuille ; - La convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la MIBA SA en vue de statuer sur l'actionnariat pour constater l'augmentation des actions de l'Etat et la dilution de celles de l'Actionnaire minoritaire ;

- La prise des mesures nécessaires en vue d'améliorer la gouvernance ;
- L'envoi d'une mission d'audit administratif, financier et technique à la MIBA SA. Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

V.1. Projet de Décret Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a soumis au Conseil le Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°23/124 du 30 décembre 2023 portant suspension, pour une durée de douze (12) mois, de la perception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les dix (10) produits de première nécessité, à savoir : la viande, la volaille, le poisson, le poisson salé, le lait en poudre, le spaghettis, le riz, le maïs, l'huile végétale et le sucre.

Conformément aux dispositions préliminaires du Tarif des droits et taxes à l'importation institué par l'Ordonnance-Loi

n°011/2012 du 01 septembre 2012, telle que modifiée et complétée à ce jour, et sans préjudice des allègements fiscaux prévus par les lois et règlements en vigueur en République Démocratique du Congo.

Ce projet de Décret prévoit également, conformément aux dispositions légales en la matière et sans préjudice des allègements fiscaux prévus les lois et règlements en vigueur, que les produits alimentaires de première nécessité susvisés bénéficient du rabattement à hauteur de 50% des taux de droits de douane, de la Taxe de Promotion de l'Industrie et autres perceptions parafiscales. Sont également rabattues à hauteur de 50%, les perceptions autres que celles précitées opérées à l'importation des produits susvisés par les organismes et entités tels que : ANAPI, BCC, FONER, OCC, OGEFREM, RVA, SCTP, CVM, LCM, et SNCC.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a précisé que seules sont autorisées à l'importation, les perceptions reprises sur le bulletin de liquidation établi par la douane dans son système informatique.

« Toute personne qui portera atteinte à l'ordre établi par les lois et règlements de la République en érigeant en toute illégalité ou irrégularité des barrières ou guichets de quelque nature que ce soit, sera passible des sanctions prévues par la loi en la matière », a-t-il prévenu.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

V.2. Projet de Loi Le Ministre des Finances a soumis au Conseil le Projet de Loi portant reddition des comptes 2023 qui se rapporte à la Loi de Finances pour l'exercice 2023 votée en équilibre à hauteur de 32 456,78 milliards de FC.

A la clôture de l'exercice budgétaire 2023, les recettes du Budget du Pouvoir Central ont été réalisées à hauteur de 29 607,09 milliards de FC, soit un taux de réalisation de 91,22%. Quant aux dépenses, elles se sont chiffrées à 13 316,23 milliards de FC, dégageant un taux d'exécution de 96,49%.

L'adoption de ce projet de Loi permettra au Gouvernement de procéder à son dépôt au Bureau de l'Assemblée Nationale, à l'ouverture de la session budgétaire de septembre 2024, pour se conformer aux dispositions légales en la matière.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret. Commencée à 15h05', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 22h25'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement en mission, ;nYolande ELEBE MA NDEMBO Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines

ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET LA SITUATION SÉCURITAIRE DÉBATTUS AU CONSEIL DES MINISTRES

La criminalité et le banditisme urbains qui sévissent dans la ville de Kinshasa et les efforts fournis par le Gouvernement afin d'éradiquer ce fléau, le lancement des opérations de marquage d'armes qui est l'une des stratégies de la réduction de la violence armée mise en place par les Instruments Internationaux.

Deux sujets ainsi que plusieurs autres liés à l'état et administration du territoire en plus de la situation sécuritaire sur l'Ensemble du pays étaient parmi les matières débattues au cours de la 10^{ème} réunion du Conseil des ministres présidée le vendredi 23 Août dernier par le Président de la République à la Cité de l'Union africaine.

Les deux vice-Premiers ministres sectoriels, notamment celui de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ainsi que son collègue de la Défense nationale ont chacun présenté la situation selon son domaine.

1. État et administration du territoire Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'adminis-

tration du territoire national. L'état d'esprit de la population a été marqué par les préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025.

Faisant le point de sa dernière descente dans les différents Commissariats et sous-Commissariats de la Police de la ville de Kinshasa, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a souligné l'impérieuse nécessité d'équiper la Police d'infrastructures adéquates en vue de répondre efficacement aux besoins sécuritaires. Son Ministère s'engage à démarrer ce projet d'infrastructures à partir du quatrième trimestre de l'année en cours.

Concernant la criminalité et le banditisme, il a souligné que les Forces de Défense et de Sécurité poursuivent leurs efforts afin d'éradiquer ce fléau.

Sur un autre chapitre, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait le point de la tenue, à Kolwezi, des assises de la 1^{ère} session de la Commission Permanente mixte Défense et Sécurité République Démocratique du Congo-République d'Angola, du 17 au 21 août 2024. Il a également informé le

Conseil du lancement des opérations de marquage d'armes qui est l'une des stratégies de la réduction de la violence armée mise en place par les Instruments Internationaux auxquels la République Démocratique du Congo a adhéré.

Dans le registre des sinistres et catastrophes, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait état d'un naufrage d'une baleinière HBI « Jésus-Christ » survenu sur la rivière Lukeni, dans le territoire de Kutu, la nuit du 18 au 19 août 2024. Une enquête a été diligentée pour faire toute la lumière sur cet accident. Le Gouvernement suit de près cette situation.

2. Situation sécuritaire Le vice-ministre de la Défense et Anciens Combattants a fait le point de la situation opérationnelle et sécuritaire dans la partie Est du Pays.

Il a rassuré que nos Forces Armées maintiennent fermement leur engagement de pacifier le territoire National.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangasa

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS D'ENTRETIEN ET DE CONSTRUCTION DE LA VOIRIE DE KINSHASA

Alexis Gisaro soumet au conseil des ministres un programme de construction de 10 km de voiries dans les provinces.

Au cours de la 10e réunion du conseil des ministres tenue le vendredi 23 août 2024 à la cité de l'Union africaine, le ministre des Infrastructures, travaux publics et reconstruction, Alexis Gisaro, a présenté au gouvernement un rapport sur l'état d'avancement des projets d'entretien et de construction de la voirie dans la ville de Kinshasa.

La réunion hebdomadaire du gouvernement présidée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi avait notamment porté sur les projets relatifs au financement du trésor public, sur les travaux des voiries et de lutte antiérosive financés par le FONER, les travaux de réhabilitation des voiries avec l'appui des bailleurs des fonds ainsi que les travaux de modernisation et réhabilitation des voiries en partenariat public-privé.

Alexis Gisaro a salué le lancement du projet de construction des rocadés Sud-Est et Sud-Ouest de la ville de Kinshasa, dans le cadre du Programme Sino-Congolais, voie de contournement qui fa-

vorisera un grand trafic des poids lourds et soulagera la voirie interne.

Il a également souligné sa stratégie d'interventions au cours du deuxième quinquennat du Chef de l'État Félix Tshisekedi, annonçant un projet de construction de 10 km de voiries revêtues dans les villes des provinces les moins nanties en infrastructures routières.

Alexis Gisaro a par ailleurs évoqué la situation de curage des rivières, collecteurs et caniveaux de la ville de Kinshasa. Il a indiqué que les travaux ont été réalisés en partie dans leur première phase pour la période allant de juin à décembre 2023 et la deuxième phase est à réaliser avant l'arrivée des pluies du mois de septembre.

Christian Kusema



LE MINISTRE DOUDOU FWAMBA RENFORCE LA MOBILISATION DES RESSOURCES DOMESTIQUES ET EXTERIEURES

Le ministre des Finances Doudou Fwamba a, au cours de la 10ème réunion du Conseil des ministres, présidée vendredi dernier par le Chef de l'État Félix Tshisekedi, fait le point sur les réformes structurelles prioritaires du secteur des finances, initiées par son ministère.

Ces initiatives de l'argentier national visent notamment à renforcer la mobilisation des ressources domestiques et extérieures, nécessaires pour la réalisation du programme d'actions du gouvernement, tout en répondant aux exigences de l'appui budgétaire de la Banque mondiale.

Ces appuis, d'un montant total de 500 millions USD par an, sont prévus pour les années 2024 et 2025, soulignant ainsi l'importance d'une coopération internationale pour le développement économique. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs réformes sont planifiées.

La première priorité est d'améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des finances publiques. Cela inclut la création d'un compte unique



du trésor, la digitalisation des marchés publics et la rationalisation de la masse salariale, afin de garantir une utilisation optimale des ressources financières.

La deuxième consiste à améliorer le climat des affaires et promouvoir l'investissement privé à travers notamment le renforcement et l'automatisation du Guichet Unique de création d'entreprises, l'assainissement des zones économiques spéciales et le renforcement de la sécurité judiciaire et juridique; Enfin, la troisième fait mention à améliorer l'efficacité au sein des administrations publiques et l'offre des services dans les domaines de l'Eau, des Forêts et des Énergies renouvelables, à travers notamment le renforcement de la gouvernance

des entreprises et établissements publics, la dynamisation de la finance-climat et du marché de carbone ainsi que des énergies alternatives, l'amélioration de la situation financière de la SNEL et de la REGIDESO.

Ces réformes, indique le ministre Doudou Fwamba, visent également à intégrer des solutions d'énergies alternatives et à promouvoir un marché de carbone, qui serait bénéfique tant sur le plan environnemental qu'économique.

En investissant dans des infrastructures durables, le gouvernement espère stimuler la croissance et offrir des services de qualité à la population.

Pitshou Makwela

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE ENVISAGE UN RÉAMÉNAGEMENT DANS SON SECTEUR



l'ESU. Pour sauvegarder les intérêts éducatifs dans un système performant, Mme la ministre veut le réaménagement technique dans les organes de gestion et le réajustement au niveau des institutions académiques.

Elle a demandé au conseil de tenir compte en urgence des conditions socio-professionnelles de membres du personnel de l'enseignement Supérieur et Universitaire.

Jules Tshitumbayi

L'idée de la restructuration des organes de gestion au niveau de l'enseignement Supérieur et Universitaire (ESU) que projette la Ministre, fait suite des tensions constatées dans son secteur.

Lors du dixième conseil des ministres tenu, le vendredi 23 août dernier à la Cité de l'Union africaine, Mme Marie Thérèse Sombo a fait savoir au conseil

que ces tensions s'observent dans plusieurs établissements et universités du pays, principalement dans la ville de Kinshasa.

L'instrumentation des étudiants et du personnel par des personnes non autrement identifiées, la radicalisation des positions du personnel conduisant à des manifestations et l'utilisation des frais académiques sont notamment les facteurs qui créent des agitations et un climat malsain au sein de

**LPDA
LISEZ
ET FAITES
LIRE**

LE CONSEIL A ADOPTÉ LE PLAN D'ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DRC FORUM USA

Au cours de la 10^{ème} réunion du Conseil des ministres, le ministre du Commerce Extérieur Julien Paluku a porté, le vendredi 23 août, à la connaissance des membres du Conseil que dans le cadre du déploiement de la vision stratégique pour le développement économique, social et politique de notre pays pour les cinq prochaines années, il est essentiel de promouvoir l'intégration du marché national dans les différents marchés internationaux comme l'AGOA, le marché Africain, Européen, Chinois, etc.

En effet, l'AGOA est une loi américaine qui permet à ce que tous les produits qui viennent de l'Afrique subsaharienne accèdent au marché des États-Unis, sans paiement des frais de douane.

C'est dans ce sens qu'il projette l'organisation de la première édition du DRC Forum USA en Californie et qui comprendra trois axes à savoir : la transition vers l'Énergie propre et minerais stratégiques à Stanford University, la DRC Agro-Business UC Davis University & Napa Valley et la DRC EXPO à Beverly Hills, Los Angeles.

Il sied de rappeler que la RDC a réintégré l'AGOA en décembre 2020, après dix ans de suspen-

sion. Ce retour était le fruit des avancées démocratiques et de beaucoup d'autres efforts fournis sur le plan économique.

Et la loi AGOA a été promulguée en 2000 par l'ancien Président des États-Unis Bill Clinton.

Elle accorde une taxation préférentielle à des milliers de productions de l'Afrique subsaharienne exportées vers les USA.

L'objectif étant de permettre aux pays bénéficiaires d'accroître leurs économies respectives afin qu'ils puissent affronter les défis de la mondialisation et parvenir à une stabilité politique et économique.

Sandra Mbombo



DES DOSSIERS PRIORITAIRES ET URGENTS DU SECTEUR DES SPORTS ET LOISIRS ABORDÉS AU CONSEIL DES MINISTRES

Lors de la dernière réunion du Conseil des ministres qu'a présidée le Chef de l'État Félix Tshisekedi, le vendredi 23 août à la Cité de l'Union africaine, le ministre des Sports et Loisirs a dressé et présenté aux membres du Conseil, un état des lieux de son secteur, avec un accent particulier sur les infrastructures sportives dans la capitale ainsi que dans le reste du pays.

D'une part, il a pointé les mesures urgentes de réhabilitation pour certains sites, et d'autre part, il a recommandé la construction d'infrastructures notamment dans les provinces et autres entités territoriales décentralisées.

Le ministre des Sports et Loisirs a proposé au Gouvernement un mode de financement de ces projets. Il envisage la construction d'un Stade moderne d'une capacité de 60 000 places sur la place Sainte-Thérèse dans la commune de N'djili.

Ce projet pourrait être préfinancé dans le cadre d'un partenariat public privé.

Par ailleurs, le ministre des Sports et Loisirs a fait le point sur les compétitions sportives qui sont inscrites au programme de

son ministère pour le deuxième semestre 2024. Il a aussi annoncé la tenue à Kinshasa, en octobre prochain, de la 46ème Assemblée générale de la Confédération Africaine de Football.

Enfin, l'accompagnement du Gouvernement a été sollicité pour la mise en œuvre des recommandations issues des états généraux des Sports de 2022 mais aussi pour l'organisation prochaine des états généraux des Loisirs en vue de combler les déficits relevés dans ce secteur. Le Conseil en a pris acte.

Chris Mumpakani Atemvul



L'OFFICE NATIONAL DE TRANSPORT VA BIENTOT RECUPERER SES ESPACES SPOLIES

Un rapport de plan d'exécution pour mettre fin à la spoliation des espaces de l'Office national des transports (ONATRA) a été présenté au Conseil des ministres du 23 août 2024, par rapport aux instructions du président de la république Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Après les études menées par les experts de l'ONATRA, le vice-premier Ministre, Ministre des transports, Voie de communication et désenclavement, a présenté au conseil des ministres un plan de récupération et de sécurisation définitive des espaces envahi par les privés sur toute l'étendue de la RDC.

Une commission ad hoc comprenant les membres du gouvernement central et provincial sera mise en place pour la mise en place du plan de sécurisation des emprises ferroviaires.

Ce même plan de sécurisation prend en compte également des espaces des aéroports concernés par la spoliation.

Il s'agit des aéroports de Ndjili à Kinshasa, de Bipemba à Mbuji-Mayi, de Luano à Lubumbashi, de Kanga et de Kolwezi.

Jean Pierre Bemba a par la même occasion informé le conseil, de la

relance du trafic urbain à Kinshasa, avec les partenaires japonais qui vont réhabiliter le tronçon Limete aéroport de Ndjili.

Quant à la relance de la compagnie Congo Airways, le ministre a fait savoir que depuis la décision du conseil datant du 5 juillet rien n'a été fait.

Ainsi le ministre du portefeuille a été instruit par le conseil, de prendre des mesures urgentes pour débloquer ce dossier.

Jules Tshitumbayi



Le Chef de l'État reçoit une délégation du Royaume-Uni

Conduite par Ray Collins, ministre d'État britannique, une délégation du Royaume uni a été reçue à la cité de l'Union africaine par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

L'émissaire britannique était porteur d'un message du nouveau gouvernement du Royaume uni dirigé par le premier ministre Keir Stamer, du parti travailliste.

" Le Royaume uni compte faire avancer le partenariat avec la République démocratique du Congo et soutenir le progrès en termes de développement économique et des échanges entre les deux peuples", a déclaré Ray Collins, au sortir de la rencontre.

Autre question évoquée, c'est la crise sécuritaire dans l'Est de la RDC.

"Le Royaume uni soutient le respect de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo ", a conclu le ministre d'État britannique.

Le Chef de l'État s'entretient avec le directeur général du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies

En compagnie du ministre de la Santé Roger Kamba, le direc-

teur général du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies, Jean Kaseya a été reçu à la cité de l'Union africaine par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Ce haut fonctionnaire de l'Union africaine est venu rassurer le Chef de l'État des dispositions prises en vue d'arrêter la propagation de la maladie de Mpox en RDC et à travers le continent.

Docteur Jean Kaseya a aussi vivement remercié le Président de la République de son implication personnelle dans le choix de sa candidature pour son élection en tant que directeur général du CDC Africa, une institution autonome de l'Union africaine.

Au sujet de la maladie de Mpox, le docteur Kaseya a annoncé l'arrivée imminente des vaccins en RDC qui seront destinés aux personnes atteintes, à ceux qui sont en contact avec les malades et aux personnes à risque.

Le ministre de la Santé a, pour sa part, rassuré que la RDC dispose d'une grande expertise en matière de gestion épidémiologique.

"Avec la structure permanente de riposte, le plan national de développement et l'engagement politique du Chef de l'État, la M-pox sera éradiquée en RDC", a souligné le ministre Roger

Kamba.

Bientôt l'inauguration de l'usine de production de la boisson Pepsi à Kinshasa

Une délégation du comité de gestion du groupe Varun Drc Pepsi, filiale de Varun Beverage a eu des entretiens, à la cité de l'Union africaine avec le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Le directeur des ressources humaines de cette entreprise, Albert Mbala a indiqué que la délégation est venue remettre au Chef de l'État l'invitation à la cérémonie d'inauguration de l'usine de Varu Drc Pepsi qui produira localement la boisson Pepsi.

L'évènement aura lieu en fin du mois d'août en cours à Maluku, lieu d'implantation de l'usine.

Albert Mbala a loué les efforts et

la vision du Chef de l'État d'attirer les investisseurs en République démocratique du Congo.

Pierre Kibambe Somwe

**LPDA
LISEZ
ET FAITES
LIRE**

LA REVUE DE PRESSE THEMATIQUE



La forte menace de l'épidémie de monkeypox **MEDIACONGO.NET** informe : « Mpxo au Sankuru : avec les 76 décès, les sankurois invités à respecter les mesures d'hygiène ».

Épicentre de l'épidémie de monkeypox au niveau national, la province du Sankuru compte, lors du dernier rapport épidémiologique, 173 cas positifs dont 76 décès.

Face à cette progression fulgurante Daniel Okombo, Chef de division provinciale de la santé au niveau du Sankuru a invité ce 23 août 2024 la population à

“renforcer avec les mesures d'hygiène”.

Au Sud-Kivu, **ACTUALITE.CD** déplore qu'avec une fréquence de 350 cas par semaine, la prise en charge gratuite n'est effective que dans 10 zones sur 29 déjà atteintes.

A Kinshasa, **LE PHARE** compte : « Plus de 30 cas enregistrés à l'ex-Mama Yema », clame **LE PHARE**.

La ville province de Kinshasa demeure sous une forte menace de l'épidémie de monkeypox. De nouveaux cas sont de plus en

plus signalés à travers la capitale, alimentant une fois de plus la psychose autour de cette maladie qui se caractérise principalement par des éruptions cutanées. À l'hôpital Général de Référence de Kinshasa, ex-Mama Yemo, c'est le médecin chef d'antenne pour le Monkeypox dans cet établissement médical qui a révélé ces chiffres. Pour le Dr Yungu Ukundji, il s'agit d'une vraie menace pour la ville de Kinshasa, surtout à l'approche de la rentrée scolaire.

D'où son appel à la vigilance et à une surveillance absolue de l'évolution de cette maladie afin d'éviter le pire.

INFOS27 rapporte : « Le député Dibandi propose de retarder la rentrée scolaire ».

Devant la recrudescence de l'épidémie de Mpox (variole du singe) en RDC, l'élu du territoire de Libenge dans la province du Sud-Ubangi, a sollicité un rapport d'un mois de la rentrée scolaire 2024-2025.

Dans une correspondance envoyée au ministre d'État en charge de l'Éducation nationale ainsi qu'aux ministres de la Santé publique et de la Formation professionnelle, l'élu a exprimé ses inquiétudes concernant le dysfonctionnement du système de santé, qui pourrait conduire à des écueils majeurs en cas de propagation massive du virus dans les milieux scolaires.

De même, **LA RÉFÉRENCE PLUS** revient : « Les parents sollicitent le report de la rentrée scolaire 2024-2025 : Voici les raisons ! ». À six jours de la rentrée scolaire 2024-2025, quelques parents habitant la ville de Kinshasa réclament son report.

C'était à l'issue d'un entretien, accordé ce lundi 26 août 2024 par nos reporters avec les parents autour des préparatifs.

Pour certains parents, la question de la rentrée des classes est source de nombreuses inquiétudes.

Manque de moyens financiers et l'endémie Mpox posent problème

En effet, il ressort pour certains parents que les conditions financières sont loin d'être réunies pour assurer une rentrée optimale aux enfants, d'une part.

Enfin, **LA TEMPÊTE DES TROPIQUES** écrit : « Variole du singe en RDC : un plan national de riposte doté ».

La RDC vient de se doter d'un plan national intégré de préparation et de réponse à l'épidémie de la maladie à virus Mpox, selon l'Institut National de Santé Publique (INSP).

Ce plan couvre la période opérationnelle de six mois à partir du mois d'août 2024 avec un budget de 7.739.422 dollars américains.

Le plan est motivé par l'explosion de la notification des cas suspects dans en RDC, la mise en exergue de la transmission sexuelle de la maladie dans un contexte d'insuffisance des ressources financières, de la détection biologique, du manque de vaccination et de l'absence d'un traitement spécifique et enfin d'urgence de santé publique de portée internationale.

Pitshou Makwela





Gratuité de l'enseignement, cinq ans déjà !

L'effectivité de la gratuité de l'enseignement de base est une évidence en République Démocratique du Congo (RDC) qu'aucun parent ne peut réfuter.

Il s'observe un engouement spontané des familles nombreuses qui, hier, faute de moyens suffisants, gardaient leurs enfants à la maison pour d'autres tâches (notamment domestiques voir champêtres dans les milieux ruraux). Il est vrai que certaines écoles publiques et conventionnées n'avaient pas approuvé cette décision du Président de la République et pire elles ne croyaient pas en son maintien dans le temps.

Voilà aujourd'hui, cinq ans après, le nombre d'élèves scolarisés a sensiblement augmenté au grand bonheur des parents qui peuvent se frotter les mains. En effet, c'est

un grand soulagement pour eux. L'enseignement de base est un droit pour tous, du reste inscrit dans la Constitution, a martelé le Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

L'avenir du pays dépend de ce que l'on aura fait de la jeunesse. Ce n'était ni donné ni évident au début de l'année scolaire 2019-2020. Les écoles conventionnées et publiques qui avaient déjà perçu les frais des contributions des parents avaient dû les rembourser... Du moins, les responsables d'école qui avaient une certaine intégrité.

Cela a exigé des efforts au Trésor public dont les charges, notamment la rémunération des enseignants, avaient carrément explosé. Mais cette décision a incité la Banque mondiale à faire un don de 500 millions de dollars pour appuyer la gratuité scolaire. Pour rappel, celle-ci ne s'appliquait que dans quelques provinces pour ne

pas dire quelques territoires auparavant.

Ce n'était pas une réalité nationale. Il a fallu au gouvernement de revoir à la hausse les salaires des enseignants. Aux dernières nouvelles, le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique va les intégrer dans le corps du personnel sous statut de l'administration publique.

Des augmentations de leurs rémunérations sont à venir. La gratuité de l'enseignement a atteint son point de non-retour.

C'est historique ! Son principe non seulement adopté mais surtout appliqué, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour le sous-secteur de l'enseignement primaire (de la première à la huitième): la qualité des cours à dispenser, la construction des infrastructures, la formation continue des maîtres et enseignants, l'amélioration des programmes des matières à apprendre, etc. Ce n'est pas seulement un principe de la Constitution mais surtout une exigence du développement et de toute République. La RDC, avec la gratuité de l'enseignement, redevient «un pays normal» qui veille à l'instruction de ses enfants. Espérons que FAT-SHI arrivera à instaurer la gratuité pour les humanités tout en veillant à leur qualité. À ce moment-là, c'est tout un pays qui change positivement. Il fallait oser, il a osé. Il fallait le faire, il l'a fait.

Mazé Muakumanya

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingo
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutilla
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Serge Muanza Binsoum



LPDA
CHEZ VOUS



**Copyright Cellule de Communication
Présidentielle AOÛT 2024**
